

Accompagnement ou Assistance à MO ?

Les structures d'irrigation collective **sont, ou non, accompagnées** dans leurs projets selon l'organisation existant dans les départements : **Fédérations d'ASAs, Chambres d'agriculture, Conseil Départementaux**, interviennent à des degrés divers.

Compte tenu des exigences des financeurs publics, les ASAs **ne peuvent plus porter des projets** de demande de subventions pour leurs travaux de modernisation ou d'extension, **sans assistance**.

C'est pourquoi la **Chambre régionale d'agriculture** a lancé en 2017 un **projet décliné dans chaque département** sur la base de **cas concrets** pour déployer **une méthode commune d'assistance à maîtrise d'ouvrage** portée soit par les Chambres, soit par les FDAS, soit par la SCP, soit par les 2 ou 3 ensemble.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

ASSISTANCE A MAITRISE OUVRAGE

1 - Faire émerger le projet du territoire par une animation et assurer son suivi

Être à l'écoute du *terrain* et cerner le besoin, quel qu'en soit l'émetteur : agriculteurs, ASP, ...
Affiner la demande et l'orienter au sein du pôle de compétence



2 – Réaliser un diagnostic agricole et des enquêtes d'irrigation

Recueillir les informations nécessaires pour connaître l'agriculture locale, le terrain, les besoins en eau pour pouvoir définir des scénarios d'aménagement



3 - Évaluer les besoins en eau

Caractériser de façon précise les besoins en eau : débit de pointe, secteurs,... pour préparer le dimensionnement du projet.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

4 – Proposer des scénarios d'aménagement, dimensionner et chiffrer

Option : Réaliser des économies d'eau et connaître les volumes prélevables

Établir un cahier des charges pour le dimensionnement et faire chiffrer le projet, pour choisir l'aménagement adéquat

Option : calculer les volumes d'eau économisés par le projet le cas échéant, participant à l'argumentaire du projet



5 - Porter les travaux : maîtrise d'ouvrage et gouvernance

Identifier la maîtrise d'ouvrage

Si nécessaire, apporter les outils pour faire évoluer le portage du projet



6 – Réaliser le montage des dossiers : réglementaire, financier, administratif

Réaliser les différents dossiers nécessaires à l'obtention d'autorisations requises et aux financements : connaissance des réglementations applicables selon les cas, rédaction, complétude, réponses aux questions...



7 – Suivre la réalisation des projets, la maîtrise d'œuvre

S'assurer que la réalisation reste conforme au cahier des charges et aux attentes du terrain et des partenaires.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

Bilan de l'expérimentation menée

La phase 1 (**EMERGENCE**) **requiert énormément de temps**. Certains projets n'ont pas dépassé ce stade en 3 ans et il a fallu réorienter et trouver des projets plus mûrs. Or ce travail d'animation est pas ou peu financé, ou soumis à des objectifs de résultats non cohérents avec ce travail.

Les phases 2 et 3 (**DIAGNOSTIC et BESOINS en EAU**) **sont facilement réalisées** par les Chambres d'agriculture qui disposent des BDD des agris et des données techniques et économiques.

La phase 4 (**DIMENSIONNEMENT**) a été réalisée soit par la SCP, soit par les Chambres ou les FD. Il s'agissait à ce stade de disposer d'éléments au stade faisabilité voire Avant Projet Sommaire selon le projet.

En revanche, **les phases 5, 6 et 7** (portage travaux, dossiers réglementaires et suivi travaux) **n'ont pas été mises en œuvre**, l'action s'arrêtant aux phases précédentes.

Aucun dossier n'a été déposé pour demande de financement.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Questions sur l'organisation d'un pôle régional d'hydraulique agricole

Le travail mené **permet de répondre à certaines questions** qui se posent sur la création d'un pôle de compétence.

Quelles sont les compétences actuelles dans les structures FD, CDAS ?

La connaissance sur le long terme des petites structures

La connaissance de l'agriculture locale

la définition du besoin concernant le projet

la vérification du respect des procédures

la vérification de l'exécution de la commande aux BE privés

Quelles sont les compétences que n'ont pas les FD et CDA ?

La réalisation des études de dimensionnement

La maîtrise d'œuvre en général des études et travaux



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

Questions sur l'organisation d'un pôle régional d'hydraulique agricole

Ce travail **ne permet pas de répondre** aux autres questions

Organisation politique et juridique ?

Organisation technique ?

Financement et relations avec les financeurs de l'hydraulique agricole ?

Quelle animation technique du pôle ?

Quel fonctionnement : sollicitation, calendrier ?

Quelle communication ?



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales